



Centre de **F**ormation de **P**réparateurs en **P**harmacie **H**ospitalière **Guyane**

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INITIALE (Hors apprentissage et Vae)

En partenariat avec



DOSSIER DE CANDIDATURE
FORMATION DE PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE

[VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE](#)

Cadre légal : Arrêté du 02 août 2006 modifié

SESSION 2023/2024

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 28 février 2023

(Photo)

CANDIDAT :

NOM.....

PRENOM.....

MODALITE D'ACCES A LA FORMATION

☞ Accès par la voie de l'apprentissage :

- ✓ Être titulaire du Brevet Professionnel (BP) de Préparateur en Pharmacie ou inscrit en seconde année de BP2 avec admission sous réserve de l'obtention du diplôme ;
- ✓ Avoir un établissement public ou privé d'accueil ;
- ✓ Être âgé de moins 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage ou bénéficiaire des dispositions particulières prévus à la loi ;
- ✓ Être admis après l'entretien orale de sélection

Pour l'établissement d'accueil :

- ✓ Le contrat d'apprentissage Cerfa n°10103*05 avec le futur apprenant et le transmet au CFPPH Guyane ;
- ✓ L'attestation de prise en charge financière est adressée au CFPPH Guyane ;

Pour l'apprenti :

- ✓ Le dossier d'inscription est disponible sur le site du Centre Hospitalier de Cayenne, www.ch-cayenne.fr, doit être rempli et envoyer par voie postale.

☞ Accès par la voie de la formation initiale (FI), continue (FC) :

- ✓ Être titulaire du Brevet Professionnel (BP) de Préparateur en Pharmacie ou inscrit en seconde année de BP2 avec admission sous réserve de l'obtention du diplôme ;
- ✓ Être admis à la sélection d'entrée (épreuve d'admissibilité et d'admission de sélection) ;

☞ Accès par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

- ✓ Être titulaire du Brevet Professionnel (BP) de Préparateur en Pharmacie ;
- ✓ Avoir au moins une année d'expérience professionnelle en établissement et selon les conditions fixées par l'arrêté du 31 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2017 ;
- ✓ Un guide spécifique est disponible sur demande auprès du CFPPA.
- ✓ L'inscription sur dossier aux modules ou unités de compétence (UF) par ordre d'arrivée en fonction du nombre de places disponibles ; le dossier est disponible auprès du CFPPH ;

☞ La clôture des inscriptions est fixée au **Mardi 28 février 2023 à minuit** (le cachet de la Poste faisant foi pour l'envoi du dossier) ;

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à fournir :

- ✓ Dossier de candidature ci-joint complété, daté et signé
- ✓ Photocopie du Brevet de Préparateur en pharmacie si déjà obtenu
- ✓ Photocopie du relevé des notes obtenues au Brevet Professionnel de Préparateur en pharmacie
- ✓ Photocopie du baccalauréat et des autres diplômes ou attestations obtenues
- ✓ Photocopie de l'AFGSU Niveau 2 (Attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 si obtenue)
- ✓ Photocopie de l'attestation de formation de conducteur de stérilisateur à vapeur d'eau si obtenue
- ✓ Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou d'un justificatif d'état civil
- ✓ Curriculum vitae dactylographié
- ✓ Lettre de candidature
- ✓ 3 photos d'identité récentes avec nom au dos, l'une d'elle devant figurer sur la page d'accueil du dossier
- ✓ Les frais de sélection de 115 €. Le règlement doit être effectué auprès de la régie hospitalière en CB ESPECE ou par VIREMENT BANCAIRE au RIB ci-joint.
- ✓ 3 enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du candidat
Attention : Tout changement d'adresse après réception du dossier devra être signalée au secrétariat du CFPPH
- ✓ Schéma vaccinal complet (Covid)
- ✓ Autorisation de diffusion des résultats ci-jointe dûment renseignée

Modalités d'envoi :

- ✓ **Date d'ouverture des inscriptions : 09/01/2023**
- ✓ **Date de fin des inscriptions : 28/02/2023**

Envoi à effectuer par courrier à l'adresse suivante :

CFPPH Guyane
INSTITUT DE FORMATION EN SANTE
Université de Guyane Bâtiment IFSI
Campus TROUBIRAN
2091 rte de Baduel
BP 20792- 97337 CAYENNE CEDEX

Votre dossier sera évalué avec les pièces transmises. Tout dossier incomplet ou adressé après la date de clôture (28 février 2023) ne sera pas examiné et sera retourné.

IDENTITE DU CANDIDAT

ETAT CIVIL

M. Mme

NOM DE FAMILLE :

NOM S'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

N° DE SECURITE SOCIAL :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE MARIE(E) PACSE (E)

TELEPHONE FIXE : TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE :

.....

.....

CODE POSTAL :

COMMUNE :

FORMATIONS SUIVIES

 **Baccalauréat :**

OUI NON

Série :

Date d'obtention :

 **Brevet professionnel de Préparateur en pharmacie :**

OUI NON

Date d'obtention :

En cours d'obtention (date des résultats)

 **Autres diplômes obtenus :**

Diplômes	Adresse école ou université	Date d'obtention

NATURE DE LA PRISE EN CHARGE

1) Je fais une demande dans le cadre de la promotion professionnelle du plan de formation de mon établissement

Etablissement hospitalier :

.....
.....

Nom :

.....
.....
.....

ADRESSE :

.....
.....
.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

Etat actuel de la demande :

- Accepté

- En attente de décision (précisez si possible la date de commission)

Identification de la personne en charge du dossier administratif :

NOM et PRENOM :

QUALITE

.....
.....
.....

ADRESSE :

.....
.....
.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

Identification du maitre de stage ou tuteur de stage du candidat :

Identification du maitre de stage ou tuteur de stage du candidat :

NOM et PRENOM :
.....

QUALITE

.....
.....
.....

ADRESSE :

.....
.....
.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

**2) Je fais une demande dans le cadre d'une prise en charge par un
OPCA, ANFH, UNIFAF, FONGECIF...**

Organisme de prise en charge :

ORGANISME :

.....
.....
.....

ADRESSE :

.....
.....
.....

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

Identification de la personne en charge du dossier administratif :

.....
.....
.....

Etablissement hospitalier ou officine :

NOM :

.....
.....
.....

ADRESSE

.....
.....
.....

ADRESSE :

.....
.....
.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

Etat actuel de la demande :

Accepté

En attente de décision (précisez si possible la date de commission) :

.....
.....
.....

3) Je fais une demande dans le cadre de Pôle Emploi

ADRESSE :

.....
.....
.....

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

Identification de la personne en charge du dossier administratif :

Etat actuel de la demande :

Accepté

En attente de décision (précisez si possible la date de commission) :

.....
.....
.....

4) Prise en charge en Autofinancement

.....
.....
.....

EPREUVES DE SELECTION

Le CFPPH Guyane est organisme de formation et à ce titre est soumis à la circulaire DHOS/G n° 2005-57 du 02/02/2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé. Aussi, pour chacune des épreuves, les signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance à une religion sont interdits.

Voies	Formation initiale, continue, promotionnelle	Apprentissage
Retrait dossier	09 Janvier 2023 au 28 février 2023	09 Janvier 2023 au 28 février 2023
Admissibilité	13 mars 2023 à 14 heures L'épreuve écrite, anonyme, de 2h porte sur une question sanitaire en relation avec le domaine pharmaceutique notée sur 20 points	
Admission	20 et 21 mars 2023 L'épreuve orale, de 30 mn consiste à l'explication d'un dossier de 5 pages fourni par le candidat sur ses motivations à suivre la formation, son expérience et son projet professionnel.	Sélection sur dossier et entretien
Proclamation des résultats		

Epreuve écrite d'admissibilité

(Se présenter à 8h15 pour l'inscription, munie de sa convocation et de sa carte d'identité)

Une information sur les modalités des épreuves de sélection sera réalisée à 8h 45

Contenu de l'épreuve :

L'épreuve écrite d'admissibilité, anonyme, d'une durée de 2 heures, est notée sur 20 points. Elle porte sur des questions issues d'un sujet d'actualité, sanitaire, en relation avec le domaine pharmaceutique. Les annales des concours des années précédentes sont disponibles sur le site des autres CFPPH.

L'épreuve est évaluée par un groupe d'examineurs comprenant 2 personnes :

- ⊖ Un pharmacien praticien hospitalier
- ⊖ Un cadre de santé préparateur en pharmacie hospitalière

Pour être admissible, il est nécessaire d'avoir obtenu au moins une note égale à 10/20.

A cette occasion, une péréquation des notes des deux correcteurs est effectuée. Les résultats seront transmis par mail et par affichage. Aucun résultat ne sera transmis par téléphone.

Un courrier est transmis à chaque candidat quel que soit son résultat.

En cas de réussite à l'épreuve d'admissibilité, une convocation à l'épreuve d'admission vous sera envoyée.

Epreuve orale d'admission :

✓ Contenu de l'épreuve :

L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points, d'une durée de 30 minutes maximum, consiste en un exposé suivi d'une discussion, destinés à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. Elle est réalisée à partir d'un dossier de 5 pages maximum, fourni par le candidat, exposant son expérience professionnelle, ses orientations professionnelles envisagées.

Elle est évaluée par un groupe d'examineurs composé de 3 personnes :

- ▬ Un pharmacien praticien hospitalier
- ▬ Un préparateur en pharmacie hospitalière, cadre de santé
- ▬ Un préparateur en pharmacie hospitalière

Pour pouvoir être admis, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10/20.

✓ Jury d'admission :

Résultats : Disponible à partir du 27 mars 2023

Les candidats seront classés par ordre :

- ▬ De mérite sur la liste principale dans la limite des places disponibles
- ▬ En rang utile sur liste complémentaire : les candidats sont informés des places disponibles au fur et à mesure des désistements.

Si dans les 15 jours suivant l'affichage des résultats d'admission, un candidat sur liste principale ou complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Date de début de formation le lundi 04 septembre 2023

INSTITUTS DES FORMATIONS EN SANTE DE GUYANE

I.F.S.I – I.F.A.S – I.F.A.P – C.F.P.P.H

CENTRE HOSPITALIER ANDREE ROSEMON IFSI DE CAYENNE	CENTRE HOSPITALIER ANDREE ROSEMON RÉGIE – TRESOR PUBLIC
<p style="text-align: center;"><u>Coupon de paiement</u></p> <p>Cayenne le</p> <p>Nom du candidat : Prénom du candidat :</p> <p>Prestation(s) :</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Centre de Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière (C.F.P.P.H)</p> <p style="text-align: right;">Total : 115.00 €uros</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;"><i>Partie du coupon à renseigner par le candidat</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Récépissé</u></p> <p>Cayenne le</p> <p>Nom du candidat : Prénom du candidat :</p> <p>Prestation(s) :</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Centre de Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière (C.F.P.P.H)</p> <p style="text-align: right;">Total : 115.00 €uros</p> <p>Visa du régisseur :</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;"><i>Justificatif à joindre au dossier d'inscription</i></p>